

Journal communautaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Le Beau Regard

Volume 29

Numéro 3

Avril 2024

BIENTÔT



LES PREMIÈRES FLEURS

Le Beau Regard

21, Route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beauregard, Qc.
G0R 3L0

Pour nous contacter :

Téléphone: 418 223-3231 - France

Télocopieur : 418 223-3121

Courriel : lebeauregard@sogetel.net

Équipe

Raymond Paré : Président
Gaston Roy : Vice-président, Mise en page
France Couette : Secrétaire, Rédactrice
Nicole Gautreau : Trésorière
Valère Roseberry : Chronique « Cerveau alerte, Ste Web
Irène Chatigny : Administratrice
Louis Lachance : Administrateur



Culture
et Communications

Québec

Politique du journal

Le journal se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles. Le journal ne s'engage pas à retourner les textes et les photos non sollicités. De plus, les opinions qui y sont exprimées n'engagent en rien les membres de la rédaction et l'origine d'un texte est de la responsabilité de la personne qui le signe.

Tirage

Ce journal est membre de l'AMECQ (*Association des médias écrits communautaires du Québec*); il reçoit l'appui du Ministère de la Culture et des Communications et est imprimé chez Imprimerie Pierre Fournier. Il est tiré à deux cent quinze exemplaires et est distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité. Les contributions volontaires sont bienvenues et grandement appréciées; ils contribuent à balancer le budget et à améliorer la qualité du journal.

Tarifs de publication

1 page : 17\$ / mois, 150\$ / année
½ page : 12\$ / mois, 100\$ / année
¼ page : 7\$ / mois, 60\$ / année
Carte d'affaires : 20\$ / année.
Petites annonces : sans frais

Carte de membre

Au coût annuel de 6\$ pour les résidents et de 12\$* pour les autres désireux de se joindre, la carte de membre rend le détenteur éligible à dix tirages au cours de l'année en plus de lui garantir la réception de tous les volumes du journal parus au cours de la période d'adhésion.

* Un montant additionnel correspondant aux coûts du postage est exigé en sus.

Dons

Tombée

Un article devant paraître dans le journal du mois suivant doit être fourni avant le 15 du mois courant.

Nous apprécions votre compréhension à cet égard et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dans ce numéro

P. 3 Affaires municipales
P. 19 Bureau de poste
P. 20 La Fabrique
P. 22 Horaire des messes, Droits des femmes
P. 23 Les Échos du "Champ-Gorlot",
Festival
P. 24 Un Été show, Dragons
P. 25 Un cerveau alerte
P. 26 Capsule biblio-info
P. 27 Coin du lecteur – L'Espoir
P. 28 Cours de danse en ligne
P. 29 Ateliers d'écriture
P. 30 Rép. Cerveau alerte, Bistreau, Remerciements
P. 31 AGA Caisse Desjardins
P. 32 Capsule SQ
P. 33 Capsule Droits
P. 34 Église Évangélique
P. A-1 et suivantes : Nos annonceurs
Des Calendrier

Gagnant du mois

(contactez France au 418-223-3231)

Monsieur Robert Lachance
se voit offrir un chèque de 10\$
du Journal Le Beau Regard

Félicitations !

LES RENCONTRES DU CONSEIL SERONT À LA SALLE DU CONSEIL AU 21, ROUTE DES CHUTES

Il est encore d'actualité de porter des gestes afin de limiter la transmission de virus (rhume, grippe, Covid, etc.) tel que le port du masque, le lavage des mains ainsi que la distanciation sociale d'au moins 1 mètre, si vous avez des symptômes.

LES PROCHAINES DATES DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi le 2 avril, à 19 h 30 (à cause du lundi de Pâques)

Lundi le 6 mai, à 19 h 30

Lundi le 3 juin, à 19 h 30

** Sachez qu'il y a toujours une possibilité de changer une date du calendrier à une rencontre subséquente. **

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au vendredi :

AM	FERMÉ
PM	OUVERT DE 13 H 00 À 16 H 00

* L'horaire sera affiché à la porte d'entrée et décrit sur la boîte vocale. S'il y a absence, vous en serez avisés. *

Prenez note que si vous avez des documents et/ou autre à déposer au bureau municipal et que nous sommes fermés, vous pouvez les insérer dans la boîte blanche, à droite de la porte extérieure.

FERMETURES : Semaine du 8 au 12 Avril : Pour faire du grand ménage au bureau !!

POUR REJOINDRE LE BUREAU MUNICIPAL

418-223-3122 + choisir une option ci-dessous :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1 - Bureau municipal (direction, comptabilité) | 5 - Bibliothèque |
| 2 - Permis de feu obligatoire (du 15 mars au 15 nov.) | 6 - Service de garde |
| 3 - Bureau d'accueil touristique (Parc des Appalaches) | 7 - Département de génie civil |
| 4 - Bureau de poste | 8 - Chalet des loisirs |



BABILLARD



BESOIN DE FAIRE GARDER VOS ENFANTS?

Contactez Alexis Corriveau-Gonthier, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3280.

Contactez Mahé-Lee Chouinard, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3009.

** Pour les personnes intéressées à publier une annonce sur le babillard, contactez-nous à la municipalité (418) 223-3122, poste 1.

PERMIS DE FEU

(ENTRE LE 15 MARS ET LE 15 NOVEMBRE)

Le permis de feu est obligatoire et GRATUIT si vous avez l'intention de faire brûler hors foyer des branches et/ou des rebuts de bois. Il est **TRÈS IMPORTANT** d'en aviser le service incendie afin de leur éviter un déplacement et d'engendrer des frais inutiles. Même si le permis n'est pas obligatoire entre le 15 novembre et le 15 mars, **VOUS DEVEZ** tout de même les aviser. Voici l'une de ces personnes à contacter :



- M. Yves Paré, pompier responsable (418) 223-3122, poste 2
(418) 223-3205
(418) 223-3901
- Bureau de la municipalité (aux heures régulières d'ouverture) (418) 223-3122, poste 1
- M. Pierre Bolduc, pompier (418) 249-8554

PARLONS INONDATION... QUOI FAIRE?

De l'alerte à l'évacuation

En tout temps, **suivez les consignes et recommandations des autorités** pour assurer votre sécurité.

Urgence Québec ([Facebook](#)) est la source d'information gouvernementale à privilégier en situation d'urgence. Elle retransmet les mises à jour de l'état de la situation, les consignes des autorités et des conseils de sécurité.

- **Protégez votre maison.** Si vous avez un drain au sous-sol, bouchez-le. Votre municipalité pourrait proposer d'installer des digues de sacs de sable devant les ouvertures de votre maison.
- **Protégez vos biens.** Rangez en hauteur ou à l'étage les objets se trouvant au sous-sol ou au rez-de-chaussée. Rangez ou fixez les objets encombrants sur votre terrain qui pourraient être emportés par les eaux.
- **Protégez vos installations électriques.** Coupez le courant de toute la maison avant que l'eau ne s'y infiltre. L'eau a commencé à s'infiltrer? Communiquez immédiatement avec [Hydro-Québec](#) pour faire couper le service.
- **Évacuez votre résidence.** Si possible, emportez avec vous les articles essentiels (médicaments, clés de voiture, pièces d'identité, etc.). Vérifiez l'état des routes avant de partir. Avisez vos proches du lieu où vous trouverez refuge.

Avisez votre municipalité si vous remarquez une situation anormale : glissement de terrain, objet encombrant emporté par les eaux, etc. Une personne est en danger? Composez plutôt le 911.

MESSAGE IMPORTANT DE VOTRE SERVICE INCENDIE STE-LUCIE / LAC-FRONTIÈRE

Voici un formulaire à remplir **OBLIGATOIREMENT** par tous les citoyens, que vous ayez une résidence principale et/ou secondaire. Dix pourcent (10 %) des répondants auront la visite du Service Incendie à des fins de vérification. Pour ceux qui ne l'auront pas rempli, la visite sera automatiquement obligatoire. C'est la loi!

Des formulaires papiers sont disponibles au bureau municipal de Sainte-Lucie sur le Croque-Livre. Également, vous pouvez le retrouver sur le site internet sainteluciedebeaugard.com dans l'onglet SERVICE (sans cliquer, laisser la souris sur le mot SERVICE) - ensuite, cliquez sur SERVICE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS - atteignez le titre INFORMATION ET DOCUMENTATION et cliquer sur *Rapport d'inspection résidentielle* que vous pourrez imprimer. En dernier recours, nous pouvons envoyer ce formulaire par la poste.



Service de protection contre les incendies
Sainte-Lucie/Lac-Frontière
21, route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beaugard (Qc) G0R 3L0

Téléphone : 418-223-3122
Télécopieur : 418-223-3221
dg@sainteluciedebeaugard.com

RAPPORT D'INSPECTION RÉSIDENTIELLE - PRÉVENTION DES INCENDIES À STE-LUCIE ET LAC-FRONTIÈRE

1 - Identification			
Adresse complète :	_____		
Nom du propriétaire :	N° de tél. :		
Courriel :	Autre n° de tél. :		
Nom de l'occupant : (si différent)	DATE :		

2 - Inspection (Règlement n° 117 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un Service de protection volontaire contre les incendies)		
Conforme	Non-conforme	Critères de conformité
		ADRESSE CIVIQUE - Visible du chemin (été et hiver) Règlement municipal n° 117 (Article 22.1)
		AVERTISSEUR(S) DE FUMÉE - À chaque étage : fonctionnel(s) avec essai et conforme(s) selon l'usage et les dispositions du règlement municipal n° 117 (Articles 32,33,34) Circuit électrique <input type="checkbox"/> Batterie <input type="checkbox"/>
		BORNES D'INCENDIE ET PRISES D'EAU SÈCHE - Un espace libre d'un rayon d'au moins un (1) mètre doit être maintenu autour des bornes d'incendie et des prises d'eau sèche pour ne pas nuire à leur utilisation. Règlement municipal n° 117 (Article 35) <input type="checkbox"/> Non-Applicable

3 - Autres observations relevant du Code national de la prévention des incendies - Canada 1995			
Chauffage principal :	<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Bois
	<input type="checkbox"/> Gaz propane - Capacité en litre :	<input type="checkbox"/> Autre :	
Chauffage secondaire (type) :	<input type="checkbox"/> Poêle	<input type="checkbox"/> Foyer	<input type="checkbox"/> Autre :
Ramonage annuel (min. 1 fois) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non-applicable
Avertisseur(s) de monoxyde de carbone (CO) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non-Applicable
- Le signal sonore fonctionne :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Emplacement(s) approprié(s) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Incertain
Extincteur(s) portatif(s) :	<input type="checkbox"/> Bien situé(s)	<input type="checkbox"/> Aucun	Dernière vérif. :
- Connaissance sur l'utilisation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Secouer en sens inverse afin de décoller la poudre du fond, quelques fois par année :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Vérifier si l'aiguille du cadran est encore dans la section verte (si non, remplissage nécessaire)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Plan d'évacuation :	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Tous connaissent les sorties et la direction pour accéder au point de rassemblement. <input type="checkbox"/> Tous connaissent le point de rassemblement à l'extérieur.		
Vous pouvez joindre un plan, fait à la main, des divisions de votre maison ou de votre appartement au présent rapport.			
Les sorties sont libres et accessibles :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Réservoir de propane :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Capacité :	Emplacement :
Liquides inflammables loin d'une source de chaleur (peinture, propane, etc.):	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Circuits électriques sur barre d'alimentation avec disjoncteur :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Dans cette résidence, on utilise une friteuse thermostatique :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Dans cette résidence, il y a des fumeurs :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, mais fume à l'extérieur.	

SUITE À LA PAGE SUIVANTE...

J'aimerais qu'une visite préventive de ma résidence soit faite par un pompier.

Oui

Non

COMMENTAIRE(S) :

5- Je reconnais avoir inscrit l'information exacte de ma situation aux fins du Service Incendie.

Date :

Nom en lettres moulées :

Signature :

Propriétaire

Locataire

Représentant

P É R I O D E D E D É G E L

Du 4 mars au 26 avril 2024, pour la zone 1



En période de dégel, la route est de 30 à 70 % plus fragile qu'en temps normal. Un seul véhicule en surcharge peut lui causer des dommages importants. Par contre, une faible diminution des charges réduit considérablement les dommages causés à la chaussée. C'est pour cette raison que des restrictions de charges sont imposées aux véhicules lourds en période de dégel.

La période de dégel est déterminée à la suite d'un suivi de la progression du dégel dans la chaussée. Ce suivi se fait à l'aide de sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier québécois. Les prévisions météorologiques sont aussi prises en considération.

PETITE ATTENTION AUX ACÉRICULTEURS!

Pour faire suite au texte ci-haut sur la période de dégel, nous désirons porter à votre attention ce sujet qui revient à toutes les années, à la période des sucres.

Comme nous le savons tous, les routes sont beaucoup plus fragiles et friables. Donc, nous vous demandons de remplir vos chargements au minimum (sans surcharger) et de réduire la vitesse lors de vos transports sur les routes.

Ceci aiderait grandement à la préservation de nos routes qui, il faut se le rappeler, représentent une dépense onéreuse et considérable lors de réfections.

Nous vous remercions de votre collaboration et bonne saison des sucres!

LA VITESSE, C'EST NON!



- POLITIQUE FAMILIALE -
OBJECTIF 2024 - ATTEINT !

Suite au sondage fait à l'automne passé dans le contexte de la *Politique familiale*, la problématique de la vitesse dans le village principalement et sur la route des Chutes, a été nommée à plusieurs reprises.

La population ne se sent pas à l'aise de circuler sécuritairement soit à la marche ou à vélo.

De plus, plusieurs naissances ont eu lieu dans les années précédentes, ce qui apporte une inquiétude supplémentaire pour les jeunes familles.



Nous désirons vous sensibiliser et vous rappeler que la limite permise dans le village n'est pas de 130, ni de 90 km/h, **mais bien de 50 km/h.**

Nous comprenons que nous avons, à chaque extrémité du village, une pente considérable. Par contre, AUCUNE RAISON N'EST VALABLE pour ne pas freiner à la zone de 50 km/h ou pour accélérer avant même d'avoir atteint la zone de 90 km/h.

Personne ne voudrait avoir une triste et bouleversante nouvelle...

LE COMPOSTAGE, ÇA S'EN VIENT !

PRÉPARONS-NOUS AVEC CES INFORMATIONS PERTINENTES...

ENGLOBE - CE SERA L'ENDROIT À SAINT-HENRI OÙ NOS MATIÈRES ORGANIQUES SERONT ACHÉMINÉES.

ENGLOBE



Liste des matières acceptées/refusées Sites de compostage d'Englobe

**Certains intrants aujourd'hui refusés pourraient être acceptés dans le futur, lorsque les données/recherches seront plus abondantes.*

Matières ACCEPTÉES
Résidus de table
Tous les résidus alimentaires comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table :
<ul style="list-style-type: none">- Fruits et légumes;- Viandes, poissons, fruits de mer (y compris carapace), volailles et os;- Pâtes alimentaires, pains et céréales;- Produits laitiers ;- Café moulu, filtres à café et sachets de thé;- Coquilles d'œufs, écailles de noix;- Friandises et produits de confiserie;- Tous papiers et cartons souillés avec des aliments : essuie-tout, papiers essuie-mains, papiers parchemin et ciré, mouchoirs (incluant les mouchoirs souillés), serviettes de table, boîtes de pizza, assiettes et verres de carton, sacs et sachets de sucre et farine en papier, etc.
Résidus verts
<ul style="list-style-type: none">- Gazon;- Feuilles mortes et retailles de haie;- Branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées), longueur maximale de 60 cm;- Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retailles de haie, mauvaises herbes, etc.) sauf plantes exotiques envahissantes (Phragmite, Berce du Caucase, Renouée japonaise, impatiente de l'Himalaya, Salicaire pourpre);- Écorces, copeaux, brans de scie;- Sacs de papier.
Divers
<ul style="list-style-type: none">- Plantes d'intérieur incluant le terreau d'empotage;- Fibre de coco- Emballages et contenants (à l'exception des sacs) en plastiques <u>certifiés compostables</u> par une norme reconnue (BPI (Institut des produits biodégradables), BNQ etc) ;- Contenants ou gobelets en carton PLA (revêtement en amidon de maïs);- Cendres froides (éteintes depuis au moins 7 jours) ;- Cheveux et poils d'animaux ;- Déjections et litières d'animaux domestiques.



Matières REFUSÉES
Résidus de la maison
<ul style="list-style-type: none"> - Sacs de plastiques compostables ou non; - Couches, pansements et produits hygiéniques (tampons, serviettes hygiéniques); - Cotons-tiges (ex : Q-tips®) et ouates; - Matières recyclables, notamment : le papier journal, le papier recyclable¹, le verre, le métal et le plastique; - Contenants de type Tetra Pak®; - Capsules de café compostables²; - Emballages de plastique et de styromousse; - Ustensiles, pellicules et sacs de plastique, incluant les plastiques oxobiodégradables (EPI®, etc.); - Charpies et feuilles de sèche-linge; - Feuilles jetables de balai (ex. : linge pour balai de type Swiffer®); - Sacs d'aspirateurs et leur contenu; - Mégots et cendres de cigarettes; - Bouchons de liège; - Cordes et ficelles; - Cire et gomme à mâcher; - Coquillages et moules; - Peinture, huile à moteur et autres résidus domestiques dangereux.
Résidus du terrain
<ul style="list-style-type: none"> - Morceaux de bois et branches de diamètre supérieur à 1 cm et/ou de longueur supérieure à 60 cm; - Branches attachées en ballot; - Plante exotique envahissante (Berce du Caucase, Renouée du Japon, Phragmite, Salicaire pourpre, Impatiente de l'Himalaya); - Roches, terre, sable cailloux et pierres.
Divers
<ul style="list-style-type: none"> - Animaux morts; - Tapis, moquette.

Mise à jour : Février 2024
Par : MB

CONTENEUR TEMPORAIRE

Un simple rappel pour mentionner qu'il y a présentement un conteneur brun installé temporairement depuis l'automne passé, dans la cour du garage municipal.

Celui-ci sert à entreposer des matériaux et sera déplacé à son endroit final au courant du printemps ou de l'été prochain sur le site du futur camping. Il sera également modifié afin de respecter la réglementation sur les conteneurs et les « traileurs de van ».



De plus, pour votre information, la Municipalité verra à faire sa 2e tournée de toutes les adresses où des conteneurs et des « traileurs de van » sont entreposés sur les terrains, dont une lettre avait déjà été envoyée à plusieurs propriétaires concernés. Nous verrons à faire appliquer la réglementation quant à la modification de ses « espaces d'entreposage ».

ABRI D'AUTO TEMPORAIRES **- Extrait du règlement de 2021 -**

NOUS AVONS REMARQUÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES DU « LAISSER-ALLER » CONCERNANT LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES. NOUS DÉSIRONS VOUS RAPPELER QUE CES ABRIS DOIVENT ÊTRE RETIRÉS AU PRINTEMPS.

3.23. L'article 5.19.2.1 de ce règlement est remplacé par :

ART. 5.19.2.1 - Normes particulières relatives aux abris d'hiver et aux clôtures à neige

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones entre le 1^{er} octobre d'une année et le 15 mai de l'année suivante. Après cette période, toute structure et tout revêtement servant d'abri d'hiver ou de clôture à neige sont retirés et démantelés du terrain. Les abris d'hiver doivent respecter les normes suivantes:

1. ils sont localisés sur un terrain où est implanté un bâtiment principal;
2. l'abri d'hiver est érigé sur l'aire de stationnement, sur une voie d'accès à une telle aire ou au-dessus d'un trottoir privé;
3. l'abri d'hiver pour véhicule n'est pas érigé en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue, mais il peut être érigé en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto ou sur une aire de stationnement aménagée;
4. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale d'un mètre cinquante (1.5 m) de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou de la partie de la rue déneigée;
5. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine;
6. l'abri d'hiver est revêtu de façon uniforme de toile conçue à cet effet ou de panneaux de bois peints ;
7. l'abri d'hiver respecte les dispositions relatives au triangle de visibilité;
8. l'abri d'hiver a une hauteur maximale de trois mètres (3 m);
9. En dehors de la période autorisée, seule la structure de l'abri d'hiver peut être entreposée en cour arrière, si elle est non visible de la rue.

50^E ANNIVERSAIRE - ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL



Réservez votre date!
Samedi 18 mai 2024

50^e
École secondaire de Saint-Paul

- Brunch
- Prestations musicales d'anciens élèves ou membres du personnel
- Exposition de marchands locaux
- Classes-musées
- Exposition des municipalités
- Tournoi de VolleyBall
- Hot-dogs
- Jeux gonflables

L'école secondaire de Saint-Paul vous invite à réserver la date du 18 mai prochain afin de célébrer son 50^e anniversaire. Plusieurs activités auront lieu à l'école entre 9h et 16h. Pour réserver vos places pour le brunch qui se déroulera à l'école secondaire de Saint-Paul en collaboration avec le restaurant *Au coin du Routier*, nous vous invitons à faire l'achat en ligne en suivant le lien du code QR sur la publicité du brunch.

NOUS VOUS SUGGÉRONS ÉGALEMENT À ALLER « AIMER » LA PAGE FACEBOOK DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-PAUL : 1973-2023 AFIN DE SUIVRE TOUTES LES PUBLICATIONS.

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61550908203377>



Réservez votre brunch!
Samedi 18 mai 2024

50^e
École secondaire de Saint-Paul

RESTAURANT
Au Coin du Routier
-LICENCIÉ-

1er service : 9h00 à 10h30
2e service : 10h30 à 12h00
lafabriqueaprojets.ca/brunch

22\$



RÉGION DE MONTMAGNY À L'ÉCOUTE - RÉPOND AU SONDAGE

Du 6 mars au 5 avril - ON VEUT T'ENTENDRE!

Tu as entre 15 et 35 ans, tu aimes ta région, tu voudrais y vivre encore longtemps?
Fais-nous part de tes idées et réponds au sondage!

Avec la grande consultation organisée par la MRC de Montmagny, on cherche à savoir quels sont vos intérêts, vos préoccupations, les projets qui selon vous dynamiseraient le milieu, ce qui ferait la différence pour que les jeunes choisissent de s'installer à Montmagny.

Réponds au sondage au lien suivant : <https://www.montmagny.com/strategie-jeunesse/>

et cours la chance de gagner 100 \$ (12 X 100 \$ seront tirés)

LOYERS MUNICIPAUX

Nous sommes à refaire la liste d'attente pour les loyers municipaux lorsque ceux-ci se libéreront. Ils sont situés au 135 (4 ½), 135A (3 ½) et 135B (3 ½), rue Principale, à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Pour les intéressés, contactez la municipalité au (418) 223-3122, poste 1.

DANSE EN LIGNE

Envie de bouger



Vu la popularité de l'événement, le groupe a été divisé en deux sous-groupes :

Les débutants : à 18 h 00 à tous les mardis

Les avancés : à 19 h 30 à tous les mardis

Vous trouverez de plus amples détails à la page 28.

JARDINS COLLECTIFS/COMMUNAUTAIRES

Notre petite abeille, Evelyne (adjointe à la municipalité), butine présentement à monter ce projet pour l'été 2024.



Et bonne nouvelle! Tous les bacs sont déjà comblés.

Le groupe Facebook maintenant formé et les commandes complétées, nous sommes plus que fébriles pour la nouvelle saison. Des mises au point ont été ou seront faites : clôturer l'espace des bacs à jardins, cadenas la porte d'entrée de l'espace des bacs à jardins et effectuer les commandes hâtivement cette saison.

Également, 2 des 3 bacs à fines herbes seront de retour cette année; un au bureau de poste et un au jardin collectif/communautaire.

À suivre... et bonne préparation à tous!



UN MESSAGE DE VOTRE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY

Suite à la fin du projet MADA, il nous fait plaisir de vous transmettre l'information suivante:

Notre objectif est de maintenir un service de qualité dans le sud de la MRC. Nous organiserons donc un transport à partir de Saint-Just vers Montmagny du lundi au vendredi. Lieu d'embarquement dans chaque municipalité: Place de l'église et à domicile pour nos clients admis en adapté.

Voici nos circuits et horaires:

- Premier départ le matin de Saint-Just à 6 h 15, arrêts dans les municipalités où nous avons des réservations et arrivée à Montmagny à 7 h 45.
- Deuxième départ de Saint-Just à 9 h 00, arrêts dans les municipalités où nous avons des réservations et arrivée à Montmagny à 10 h 30.
- Les retours s'effectueront à 14 h 00 et 16 h 00 vers le sud de la MRC.

Nous offrirons également un transport entre les municipalités trois (3) jours par semaine soit les mardis, mercredis et jeudis (ce sont les jours les plus achalandés).

Nous offrirons également un transport la fin de semaine, de Saint-Just vers Montmagny, une fois par mois, sur demande de plus de quatre (4) personnes.

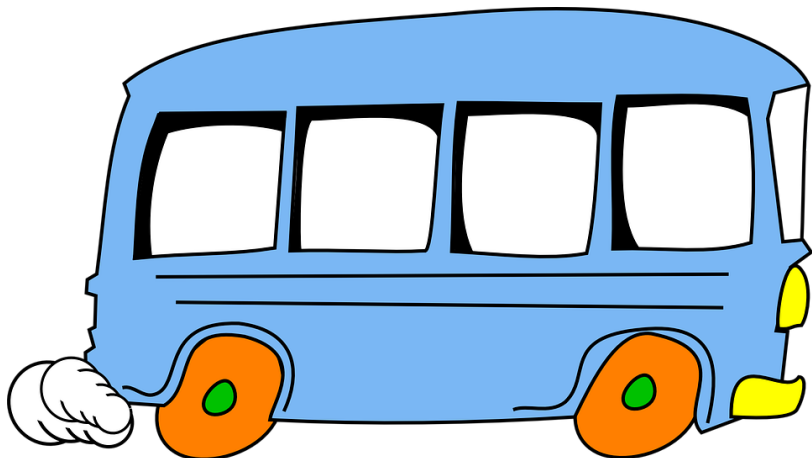
NOS TARIFS

6 \$ aller et 6 \$ retour pour les 7 à 59 ans et 5 \$ aller et 5 \$ retour pour les 60 ans et plus et les étudiants.

10 Billets à 50 \$ pour les 7 à 59 ans et 45 \$ pour les 60 ans et plus et les étudiants.

Passe mensuelle à 130 \$ pour les 7 à 59 ans et 90 \$ pour les 60 ans et plus et les étudiants.

Les clients doivent réserver **avant 15h00 la veille de leur transport et ce, du lundi au jeudi et avant 11h00 le vendredi** pour les transports le weekend et le lundi suivant.





L'année 2024 s'annonce riche en nouveautés à la Corporation Entre Ciel et Marée.

Tout d'abord, il nous fait grand plaisir de vous annoncer que les animations dans notre nouveau planétarium gonflable ont débuté le 2 mars dernier.

Notre mission

La corporation entre Ciel et Marée de Montmagny a pour mission la vulgarisation scientifique de l'astronomie. Son but est d'élargir le champ d'intérêt du grand public pour les sciences naturelles. Ce qui veut dire :

- Susciter de l'intérêt pour la science de l'astronomie.
- Dans une approche ludique, soutenir l'enseignement scientifique et technique.
- Promouvoir les carrières scientifiques.
- Participer au développement d'infrastructures dédiées à la science
- Créer un centre d'incubation favorisant la culture scientifique.
- Développer des contenus permettant de vulgariser l'approche scientifique en milieux scolaire, récréatif et touristique.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à visiter notre nouveau site web à entrecieletmaree.com et profiter de votre visite pour vous inscrire en ligne à nos activités via le bouton de réservation.

TOUT PRÈS DE CHEZ NOUS! - À Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

LA BOUQUINERIE

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

À tous les mercredis : 18 h 30 à 19 h 30

À tous les 1^{er} et 3^e mercredi du mois : 15 h 30 à 16 h 30

À tous les jeudis : 13 h 00 à 14 h 00

À tous les 3^e dimanche du mois : 18 h 30 à 19 h 30

Bienvenue à tous!

Le social du samedi soir

C'EST L'HEURE DU BILAN!

Dans un premier temps, un remerciement spécial à notre conseiller municipal et organisateur de l'événement, monsieur Dominick Dubé, pour avoir eu la charge de l'organisation de ces soirées, en plus d'avoir personnellement et bénévolement fabriqué entre autres une table de Mississippi et un support à baguettes de billard. Bravo!

Victime de son succès dès le début, monsieur Dubé a été constamment en recherche d'idées pour apporter de nouveaux jeux, ce qui a certainement agrémenté ces soirées au fur et à mesure que les semaines passaient.

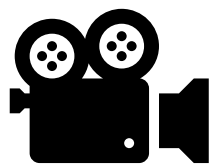
Avec le permis de consommer sur place, il a été évident de constater que ce fût un argument favorable pour faire déplacer les gens *Au social du samedi soir* pour socialiser et avoir du *FUN* dans un endroit autorisé pour consommer en public.

À son point culminant, il a été observé que près d'une soixantaine de personnes s'y était rendue le 6 janvier dernier, soit le dernier samedi avant le retour au travail pour plusieurs, après le congé des Fêtes.

Des remerciements également à tous les participants ainsi qu'à ceux et celles qui ont aidé monsieur Dubé à l'installation et au ramassage des jeux dans la salle.

Mission accomplie pour ces soirées! On peut se dire que « *c'est pas gênant* » tout en souhaitant un retour pour l'hiver 2024-2025...

ACTIVITÉS À VENIR AVEC L'ABC!



ATELIERS « FILMONS ENSEMBLE » (AVEC DARLÈNE)

Le mardi 2 avril, de 10 h 00 à 13 h 30

Le lundi 15 avril, de 10 h 00 à 13 h 30

Dîner sur place, dans la petite salle de la municipalité.



* Activités sporadiques à surveiller! *

CONTACTEZ-LES POUR VOUS INSCRIRE ET POUR DES INFOS! CE SERA À SAINTE-LUCIE 😊

StimulAction

Rencontres régulières de groupe
Chaque journée sera remplie
d'activités de stimulation
cognitive, physique et artistique.
Conçues pour les aînés
avec des besoins particuliers

Pour information et inscription :
418 356-3737, poste 114

Secteur de L'Islet-Sud
Darlène Corriveau
abcsud.darlène@gmail.com

Secteur de Montmagny-Sud
Valérie Macquart
abcsud.valerie@gmail.com

Vous aimez aider et faire une différence dans la vie des gens? Cette offre est pour vous!

**Nous sommes présentement à la
recherche de bénévoles pour nous
accompagner
lors de nos ateliers de StimulAction**

**Pour information :
418 356-3737, poste 114**

**Secteur de L'Islet-Sud
Darlène Corriveau
abcsud.darlène@gmail.com**

**Secteur de Montmagny-Sud
Valérie Macquart
abcsud.valerie@gmail.com**



PETITES ANNONCES

À DONNER!



PIANO

* L'ABC des Hauts-Plateaux sera en possession de ce piano jusqu'à l'été. Par la suite, il sera « À DONNER » comme prévu.



Toutes les notes fonctionnent bien! Il a été bien utilisé, donc il n'est pas parfait. Vous devez venir le chercher et avoir des bras pour le transporter.

Pour toute information ou pour prendre un rendez-vous pour en prendre possession, veuillez contacter madame Bianca Deschênes à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard au (418) 223-3122, poste 1.



BIENVENUE AU
MARCHÉ STE-LUCIE

VOTRE ÉPICERIE LOCALE

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche :	8 h 30 à 19 h 00
Lundi :	8 h 00 à 19 h 00
Mardi :	8 h 00 à 19 h 00
Mercredi :	8 h 00 à 19 h 00
Jeudi :	8 h 00 à 20 h 00
Vendredi :	8 h 00 à 20 h 00
Samedi :	8 h 00 à 20 h 00

À VENDRE / À LOUER / RECHERCHE

(sur le territoire de Sainte-Lucie)

- **Maison à vendre** au 83, rue Principale. S'adresser à monsieur Yves Dodier au (418) 834-2378. Si absent, veuillez laisser un message.
- **Maison de 2 étages à vendre** au 182, rue Principale, dans le village (anciennement Bar Beauregard et l'auberge de jeunesse). Terrain de 3 000 m². Consultez le site internet DuProprio pour toute information.
- **Maison de 2 étages à louer** au 55A, rue Principale, avec 4 chambres, au prix de 550 \$/mois, pas chauffé, ni éclairé. Disponible vers la fin juin. Pour toute information, contactez monsieur Yvan Chabot : cell. : 418-569-0997 ou à la maison au 418-883-2123.
- **RECHERCHE ENTREPRENEURS** en construction de maisons, jumelés ou logements afin de les vendre ou de les louer. À cause d'une légère hausse de la demande, plusieurs personnes ont démontré de l'intérêt à s'établir ici. Si vous connaissez des entrepreneurs ou un contact qui pourraient nous aider, ils sont les bienvenus.



**** Si vous désirez placer une annonce, veuillez contacter la municipalité au (418) 223-3122 poste 1. ****

Bonjour chers clients,

Voici quelques messages de votre bureau de poste local. Merci de nous encourager quotidiennement en vous procurant des produits et services ! C'est toujours un plaisir de vous servir. Bon printemps ! Emilie, Liette, Marie-Eve et Mélanie

Abonnement au journal communautaire :

Nous vous invitons à passer nous voir au Bureau de poste. Nous avons les cartons d'abonnement en main. Cette année, ils ne seront pas distribués dans le journal communautaire. Merci !

Message aux citoyens qui habitent sur la route rurale :



Dernièrement, nous avons déposé une demande pour avoir deux nouvelles Boîtes Postales Communautaires à Sainte-Lucie. Pourquoi ? Parce que nous manquons de place dans l'unique BPCOM existante et qu'il y a de la demande. Si notre demande est acceptée en 2024, nous aimerions en installer une deuxième à l'intersection de la route des Chutes et du Rang 6 Est et une sur la rue Principale à proximité de

la Route Turcotte. Pour cette dernière, nous aurons d'ailleurs besoin d'un espace pour l'installer sur un terrain privé qui est toujours bien déneigé en hiver. Si vous avez de l'ouverture à ce qu'on installe une BPCOM chez vous, merci de nous en faire part. Ce serait grandement apprécié de nous tous et ça rendrait service à la communauté. Actuellement, nous devons conserver le courrier de quelques clients habitant la route rurale en Poste restante au Bureau de Poste car nous n'avons plus de casier disponible en BPCOM et au Bureau de poste. Poste restante, ça veut dire qu'on garde la poste de nos clients dans le Bureau de poste. Si votre boîte à malle actuelle a de la difficulté à survivre à l'hiver en raison du déneigement des routes et que vous aimeriez que votre courrier soit déposé dans une BPCOM plutôt qu'à votre adresse, merci de nous faire part de votre intérêt ! C'est un dossier en développement.

Marché aux puces au profit de la Fondation communautaire pour les enfants de Postes Canada :



Nous sommes maintenant prêtes à accueillir vos articles pour le marché aux puces qui aura lieu au cours du printemps 2024. Nous récupérons les articles suivants : vêtements enfants et adultes, vaisselle, livres, articles décoratifs, matériel de bricolage, plantes, petits appareils électriques, matériel de plein air, bijoux et plus encore. Les objets doivent être propres et fonctionnels. Vous

pouvez nous remettre vos articles sur les heures d'ouvertures du Bureau de poste. Nous les entreposerons dans le chalet des loisirs. Merci pour vos dons et bon grand ménage ! Nous vous informerons des dates du marché aux puces dans le prochain journal.

Coordonnées du Bureau de poste :

26A, rue de l'église
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 11h à 15h
Jeudi : 11h à 13h et 15h30 à 17h30
418-223-3999



Fabrique Sainte-Lucie de Beauregard		Prévisions
Prévisions budgétaires		budgétaires
Postes	RECETTES:	
301 et 302	Quêtes à l'église	3,150 \$
303	Capitation et C.V.A	4,472 \$
304 à 305, 311	Dons, part à Dieu, legs et souscription	6,000 \$
306 à 307	Activités de financement	25,700 \$
309	Intérêts et revenus de placements	370 \$
308, 310, 390	Divers	100 \$
321 à 322	Ministère occ. et remb. sal. + bén. personnel soutien...	4,873 \$
323 à 328	Autres remboursements	2,250 \$
329-1, 2, 3	Subventions	2,000 \$
341	Vente d'immeubles	0 \$
342 à 343	Location	600 \$
350 à 357	Prière et célébration	3,100 \$
360 à 362	Formation à la vie chrétienne	0 \$
370 à 373	Fraternité et engagement social	800 \$
TOTAL DES RECETTES:		53,410 \$
DÉBOURSÉS:		
504 à 517	Salaires et bénéfices d'emploi	14,031 \$
520 à 522	Contr. sal.+bén. en past. + remb. autres sal. et bén.	4,382 \$
530	Frais de déplacement et de représentation	318 \$
541 à 542, 545 à 547	Immeubles: Assurance, entretien et dép. courantes	4,810 \$
543 à 544	Énergie	10,700 \$
548 à 549	Acquisitions et travaux majeurs	0 \$
550 à 555	Prière et célébration	1,009 \$
560 à 562	Formation à la vie chrétienne	0 \$
570 à 574	Fraternité et engagement social	830 \$
601 à 604	Administration	2,140 \$
605	Contribution aux services diocésains	200 \$
606 à 607	Activités de financement	8,000 \$
608 à 610	Divers	1,140 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS:		47,560 \$
EXCÉDENT DES RECETTES (DÉBOURSÉS):		5,850 \$
LIQUIDITÉ ESTIMÉE AU 1er janvier:		28,580 \$
LIQUIDITÉ AU 31 décembre:		34,430 \$

CIMETIÈRE:		
LIQUIDITÉ ESTIMÉE AU 1er janvier:		11,195 \$
481 à 489	Recettes	2,390 \$
581 à 589	Déboursés	1,600 \$
EXCÉDENT DES RECETTES(DÉBOURSÉS):		790 \$
LIQUIDITÉ AU 31 décembre:		11,985 \$

**Fabrique Ste-Lucie de Beauregard
Rapport financier**

Décembre 2023

Postes	RECETTES :	
301	Quêtes à l'église	3,397.92 \$
303	Capitation et C.V.A	3,435.00 \$
304 à 305	Dons, part de Dieu, legs et souscriptions	3,920.72 \$
306 à 307	Activités de financement	25,664.90 \$
309	Intérêts et revenus de placements	267.28 \$
302, 308, 310, 390	Divers	1,667.30 \$
321 à 322	Ministère occ. Et remb. Sal. + Bén. Pers. Soutien	4,263.56 \$
323 à 328	Autres remboursements	3,225.79 \$
329-1, 2	Subventions	2,000.00 \$
341	Vente d'immeubles	0.00 \$
342 à 343	Location	375.00 \$
350 à 357	Prière et célébration	2,209.25 \$
360 à 362	Formation à la vie chrétienne	0.00 \$
370 à 375	Fraternité et engagement social	809.25 \$
TOTAL DES RECETTES :		51,235.97 \$

DÉBOURSÉS :		
504 à 517	Salaires et bénéfices d'emploi	14,612.77 \$
520 à 522	Contr. Sal. + bén. En past. + remb. Autres sal. Et bén.	4,021.54 \$
530	Frais de déplacement et de représentation	319.01 \$
541 à 542, 545 à 547	Immeubles: Assurance, entretien et dép. courantes	10,873.03 \$
543 à 544	Énergie	10,523.94 \$
548 à 549	Acquisitions et travaux majeurs	0.00 \$
550 à 555	Prière et célébration	1,530.24 \$
560 à 562	Formation à la vie chrétienne	0.00 \$
570 à 575	Fraternité et engagement social	909.25 \$
600 à 604	Administration	1,944.96 \$
605	Contribution aux services diocésains	197.17 \$
606 à 607	Activités de financement	8,123.92 \$
608 à 611	Divers	1,466.23 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS :		54,522.06 \$

EXCÉDENT DES RECETTES (DÉBOURSÉS) : (3,286.09 \$)

Emprunt(s) de la fabrique : 0.00 \$

VALEUR NETTE au 31 décembre : 23,631.24 \$

CIMETIÈRE:		
481 à 489	Recettes	2,734.61 \$
581 à 589	Débourssés	1,528.44 \$

EXCÉDENT DES RECETTES(DÉBOURSÉS) : 1,206.17 \$

Emprunt(s) du cimetière : 0.00 \$

VALEUR NETTE au 31 décembre : 10,481.98 \$

Horaire des messes d'avril 2024

7 avril	dimanche	10h30	Lac-Frontière	L'Ôtel (église)
14 avril	dimanche	10h30	Sainte-Lucie	À l'église
21 avril	dimanche	10h30	Saint-Just	A l'église
28 avril	dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église

* Horaire sujet à changement...

Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial *

Journée internationale des Droits des Femmes 2024 dans Montmagny-L'Islet

Saint-Jean-Port-Joli, le 8 mars 2024- À l'occasion de la Journée Internationale des droits des Femmes, le Centre-Femmes La Jardilec, le CALACS Rive-Sud et Le Havre des Femmes et ont accueilli une cinquantaine femmes de la région lors d'une journée conférences qui a eu lieu à La Vigie de Saint-Jean-Port-joli le vendredi 8 mars.

Une conférence sur le thème de la charge mentale et des effets sur la santé des femmes fait par Joanie Bérubé a permis à plusieurs d'entre nous de mettre des mots sur les maux. En après-midi, Marie-Sophie Berruex, alias Marie-So La Minimaliste, une passionnée du mode de vie minimaliste nous a présenté sa philosophie afin de nous familiariser avec ce mode de vie synonyme de vie simplifiée et libérée.

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes conserve encore toute sa pertinence. Pensons aux effets de la pénurie et les coûts excessifs des logements, l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages qui peinent à subvenir à leurs besoins de base, le sous-financement par le gouvernement des services publics et des programmes sociaux et les changements climatiques. Toutes ces perturbations contribuent aux fractures sociales et aux polarisations alimentant du même coup la division plutôt que la coopération.

À l'extérieur de nos frontières, les droits des femmes continuent aussi d'être bafoués et niés dans de nombreux pays : selon un rapport de l'ONU, d'ici 2030, 340 millions de femmes et de filles vivront dans une pauvreté extrême et près d'une sur quatre souffrira d'insécurité alimentaire. Les inégalités de revenus demeurent importantes : à l'échelle mondiale, pour chaque dollar gagné par un homme, les femmes sont en moyenne rémunérées 51 cents et leur taux d'emploi est de 61 % contre 90 % chez les hommes.

Les femmes de notre région ont profité de cette journée pour dire haut et fort « Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises ; crise du logement, crise de nos services publics, crise climatique, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défailants, dépassés, à bout de souffle. On est à boutte et en colère mais nous restons solidaires!

Pour information : Andrée Pelletier, Le Havre des Femmes, 418 247-7622

Christiane Bourgault, Le Centre-Femmes La Jardilec, 418 598-9677

Les Échos du "Champ-Gorlot"...

Nos sincères condoléances à la famille de : Danielle Lemieux 1949-2024

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 8 mars 2024, à l'âge de 74 ans, est décédée madame Danielle Lemieux. Elle était la fille de feu monsieur Paul Lemieux et de feu madame Antonia Mathieu. Elle demeurait à Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants : feu Steeve, Annie (Denis Dupont) et Dominic (Nancy Boulet); ses petits-enfants : Allyson Dupont, Alysson Gonthier, Steeven Gonthier et Gabrielle Caron-Gonthier (Jason Lecours); ses frères et sœurs; ses beaux-frères et belles-sœurs; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

Abonnement

Vous n'avez pas pu renouveler votre abonnement au journal, il est encore temps de le faire. Le coût est toujours le même, soit : 6\$ par année pour les citoyens de Sainte-Lucie, 12\$ pour ceux de l'extérieur, et 32\$ pour ceux qu'on doit poster. Pour ceux qui veulent participer au moitié-moitié, veuillez rajouter un montant de 4\$ supplémentaire, soit 10\$, 16\$ ou 36\$. Si vous n'avez pas de carte lors du paiement au bureau de poste, Mélanie en a pour vous. Vous pouvez aussi le payer au bureau municipal ou à un des membres du journal, France Couette, Gaston Roy, Valère Roseberry, Raymond Paré, Nicole Gautreau et Louis Lachance. Raymond et France ont aussi des cartes. Merci à l'avance.

France Couette



Chronique du Festival Tout plein d'activités

Le Festival Sportif vous revient en 2024 sur une formule 3 jours, voici la programmation préliminaire...

Vendredi 26 juillet 2024 :

10h Journée des enfants : Spectacle, boîte à lunch, la Jungle de Jack, mini tournoi de balle, etc.
18h Début tournoi de balle donnée
19h Poker

Soirée rock :

20h30 Heartbreak kids
00h00 Release



Samedi 27 juillet 2024 :

8h Tournoi de balle donnée
9h à 18h Showcar
17h à 19h Méchoui
19h Finale tournoi de balle donnée

Soirée country :

21h Samuel Thibault Carrier
00h Country Rangers

Dimanche 28 juillet 2024 :

8h Tournoi de volley-ball
9h à 11h Brunch
9h à 17h Showcar
10h à 12h Inscriptions gala amateur
13h Gala amateur
3h Olympiades loufoques
19h à 21h30 Les Robineux

Mais avant tout réservez votre journée du samedi 22 juin pour la traditionnelle Course des Petits billots ! Cette activité vous revient cette année agrémentée de plein d'activités : Tournoi de mini-putt, parade de VTT, activités intergénérationnelles avec l'ABC des Hauts Plateaux, etc. C'est un rendez-vous au 101, rue Principale dès midi.

Un été « show » à Montmagny

DESJARDINS RENOUVELLE SON PARTENARIAT POUR TROIS ANS

Montmagny, le 13 mars 2024 – Les spectacles extérieurs présentés gratuitement à la place Montel de Montmagny dans le cadre d'Un été « show » font partie des petits plaisirs de la vie que la population attend avec enthousiasme d'une saison à l'autre. La Société de développement économique de Montmagny (SDÉ), qui chapeaute la programmation depuis nombre d'années, est donc très heureuse d'annoncer que la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny a renouvelé son partenariat et demeurera le présentateur officiel de cette programmation estivale pour les trois prochaines éditions!

« De nos jours, ils sont extrêmement rares les moments de divertissements offerts gratuitement. Et avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, le budget loisirs est bien souvent le premier amputé. C'était donc important pour nous de maintenir la gratuité des spectacles estivaux afin de permettre à nos citoyen(ne)s de tous les milieux d'avoir accès à la culture et de se divertir. Sans partenaires financiers, ce souhait serait évidemment irréalisable! Merci à Desjardins de nous appuyer de nouveau et de nous donner les moyens de nos ambitions », de dire le président de la SDÉ, M. Marc Lefrançois, qui espère que le renouvellement de ce partenariat avec Desjardins incitera d'autres entreprises à faire de même.

Pour Desjardins, la poursuite de cette collaboration de longue date allait de soi puisqu'elle cadre parfaitement avec ses valeurs. « Soutenir des initiatives rassembleuses et accessibles à l'ensemble de la population est toujours aussi important pour nous, et c'est exactement ce qu'est *Un été « show »*. Même après toutes ces années, l'engouement envers cette programmation de spectacles de qualité et gratuite ne semble pas s'essouffler et le public est toujours aussi fidèle à ces rendez-vous estivaux. Alors, pourquoi changer une formule gagnante? », de confier Mme Caroline Gimbert, administratrice à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny.

Soulignons que la programmation 2024 d'Un été « show », qui est le fruit de la collaboration entre le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny, le Comité de revitalisation du centre-ville et la SDÉ, est en cours d'élaboration. Elle sera dévoilée au début juin et s'amorcera le 26 juin pour se conclure le 23 août. Détails à venir sur la page Facebook [Un été show à Montmagny](#) et sur eteshow.com.

Source : Émilie Laurendeau | Conseillère en communication | 418 248-3361, poste 2063



SDÉ
Montmagny



Que sont ces dragons ?

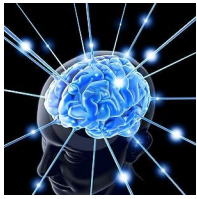
C'est le 3 mars dernier à 13h30 que se réunissaient 13 enfants de 3 à 8 ans pour faire le tour du monde des dragons en compagnie de madame Annie Harvey! Ils repartent avec un sac souvenir et de merveilleuses légendes en tête...



À 14h30, c'est 7 enfants qui se réunissaient pour un cours de Dragonologie destiné aux enfants de 9 à 12 ans. Les dragons existe-t-il, qui sont ces dragons, peuvent-ils cracher du feu ??? Ces 7 enfants se sont tous vu décerner un certificat de dracologue.



Cette activité était une collaboration du Comité des loisirs de Sainte-Lucie, de la bibliothèque La Bouquinerie et de la MRC de Montmagny.



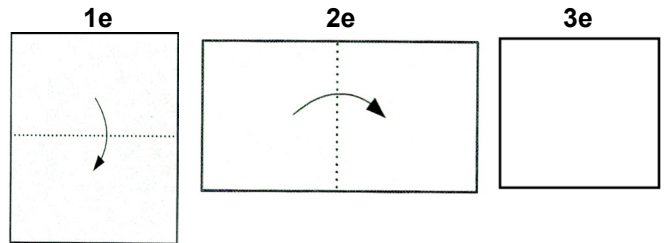
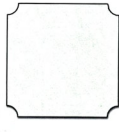
Un cerveau alerte

Par Valère Roseberry

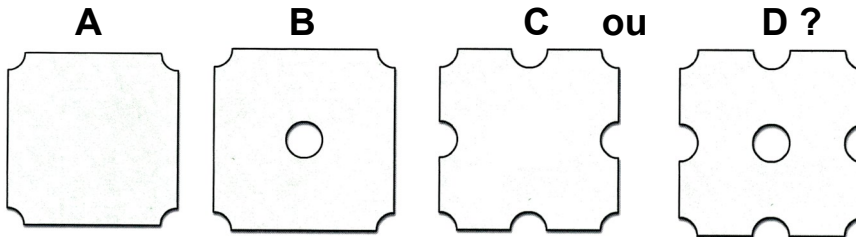
1. La feuille pliée.

Une feuille de papier carré est pliée en deux une première fois, puis une 2^e fois. Le résultat donne un carré (le 3e) :

Si vous décidez de couper les 4 coins de ce carré en arc de cercle vous aurez ceci:



Si vous re-dépliez cette feuille, quelle illustration obtiendrez-vous :



Rép. : _____

Vous trouverez les réponses à la page 30 du journal Le Beau Regard.

2. Noms prédestinés. Certaines personnes ont des noms prédestinés, comme le musicien Rémi Fassol. Pouvez-vous associer un des prénoms et un des noms de famille proposés pour composer un nom prédestiné à chacune des personnes décrites.

- a- La charmeuse de serpent
- b- Le publiciste
- c. La puritaine
- d. Le charpentier
- e. Le bien nanti
- f. L'Antillaise
- g. La coiffeuse
- h. L'amateur d'infusion
- i. L'athlète olympique
- j. La voyageuse du désert

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Prénoms :

Anna Bob Jean Daisy Marc
Théo Luc Marthe Debbie Jacinthe

Noms de famille

Conda Jasmin Nitouche Hetting
Goudy Dratté Grange Harne
Sly Innick



Bibliothèque municipale « La Bouquinerie »
21, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beaugard
(418) 223-3122 poste 5
Nicole Gautreau, responsable de la bibliothèque

Horaire
Les mercredis 18h30 à 19h30, les jeudis de 13h à 14h
Les mercredis 3 et 17 avril de 15h30 à 16h30
Le dimanche 14 avril de 18h30 à 19h30

Capsule biblio-info « La Bouquinerie »

Semaine de l'Action Bénévole



Cette année, la semaine de l'Action Bénévole aura lieu **du 14 au 20 avril prochain sous le thème « Bénévoler, c'est brillant ! »**. Bénévoler, c'est faire rayonner ses valeurs et ses talents. En s'impliquant auprès des causes qui nous animent, on s'ancre dans un milieu de vie et on contribue au développement de notre communauté. Donner de son temps bénévolement est aussi une façon de développer nos habiletés.

Merci à tous nos bénévoles

Activités d'animation

Dimanche, le 3 mars dernier au gymnase de Sainte-Lucie, a eu lieu 2 activités d'animation pour les jeunes de 3 à 8 ans et de 9 à 12 ans.

Environ 17 jeunes au total ont été présents ainsi que leurs parents et tous ont bien appréciés. Ces deux animations étaient une collaboration du Comité des Loisirs de Sainte-Lucie, de la MRC de Montmagny et de la bibliothèque La Bouquinerie. Elle est offerte dans le cadre des activités d'animation proposées aux bibliothèques par le Réseau BIBLIO.

Atelier de réalité virtuelle

Mercredi, le 3 avril prochain à 18h aura lieu un atelier de réalité virtuelle (avec casque virtuel) sur l'Ouest canadien (Les Rocheuses, Les Glaciers, Banff, Les Prairies, etc) à la Grande salle de l'Édifice municipal à Notre-Dame-du-Rosaire.

Vous devez vous inscrire à bit.ly/AtelierRV3avril, date limite le 1er avril.

Votre bibliothèque vous souhaite un bon printemps !

*Nicole Gautreau, responsable
Gaston Roy, représentant municipal*

Tout ce qui se fait dans le monde se fait par l'espoir.

L'ESPOIR

L'amour fait rêver. L'espérance fait vivre. Alors bénissons le moment présent car il est rempli d'espoir. Que ce beau mois d'avril ravive notre espérance en l'avenir. Choisissons d'aimer car l'amour est toujours victorieux et grâce à lui nous aurons un monde magnifique.

L'espoir apporte la paix. C'est à l'intérieur qu'on voit la beauté du cœur. Nous sommes des êtres de lumière. Ne nous arrêtons pas aux regards des autres sur nous car le vrai regard c'est dans l'amour. Quand on vit dans l'être le bonheur est plus facile avec la gratitude de tous les jours. Si nous sommes positifs la vie sera plus belle. Remercions chaque jour pour le chant de la vie.

Le plus beau des mots c'est le respect dans la profondeur de notre cœur. Quand je regarde les étoiles dans le ciel je me rappelle qu'il y en a une pour chacun de nous. Soyons la merveilleuse version de nous-même en étant capable de recevoir et de donner aux autres aussi. Recevoir l'autre dans ses bienfaits envers nous c'est tout à fait gratifiant.

Une lumière brille dans la nuit quand nous recevons un peu d'espoir. Nous avons tous besoin d'amour et de présence. Vivons dans la gratitude tous les jours pour le merveilleux don de la vie. Prends soin de toi en vivant le présent. Se garder de longs moments de silence pour écouter la radio de son cœur. Être un véritable ami c'est aimer l'autre sans vouloir le changer et surtout le juger. C'est le seul moyen pour que cette personne commence à s'améliorer. Si le regard des autres condamne continuellement ce n'est pas facile à vivre. Cependant, **si nous étions capable de changer notre regard sur nous peut-être que le regard des autres changerait aussi.** C'est le 1^{er} pas, qu'en pensez-vous?

Nous sommes tous un peu le reflet de notre éducation. La vie est courte et il faut faire attention de la vivre dans l'espoir autant que possible. Chacun de nous a un côté d'ombre et de lumière. **Juste un peu d'amour peut nous apporter la lumière.** Alors, cherchons l'amour, la paix, la lumière. N'oublions pas que le temps d'apprendre à vivre il est déjà trop tard. Papa disait : "Tu sais mon ange, ça prend toute une vie pour apprendre à vivre" Quelle grande sagesse!

Si notre cœur garde l'espoir nous avons une chance d'être plus heureux. Moi je ne veux pas juger ni blesser personne. Je suis seulement un être humain qui fait de son mieux avec ses connaissances. À tous ceux et celles qui ont la chance de vivre dans la forêt profitez bien de votre bonheur. Un jour tout peut basculer et vous perdrez tout ce qui a été le bonheur d'une vie, en laissant tout derrière soi.

Je vous aime fort.

Soyez heureux.

Marie-Ange Rouillard **autrice, écrivaine**



ESPOIR



Envie de bouger



DANSE EN LIGNE

INITIATION À LA DANSE ET DÉBUTANTS

À tous les mardis

Débutants à 18 h, intermédiaires à 19 h 30

Dans la grande salle

À Sainte-Lucie-de-Beauregard

10 \$ / cours

Envie de bouger



INFORMATION ET INSCRIPTION

M. Guy Gonthier

418-291-0331

guygonthier@hotmail.ca



5à7 Écriture

GRATUIT

**LES JEUDIS
DE 17 H à 19 H**

Au Programme

- 21 mars : Journalisme avec Alice Lenoir
- 4 avril : Poésie avec Michel Daigle
- 18 avril : Poésie avec Vincent Lambert
- 2 mai : Conte avec Wahmed Ben-Younès
- 16 mai : Écriture Libre avec Stéphanie Roy
- 30 mai : Cinq sens en action avec Éric Bolduc

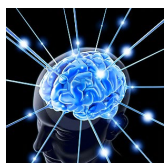
**INSCRIPTION
REQUISE**

Activités intergénérationnelles pour les 10 ans et +

Prix de participation | Collation fournie

Pour information et inscription, contactez Joanie
au 418 469-1311 ou joanie.talbot.pouliot@gmail.com

Au Complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy | Au sous-sol du 309, 4e Avenue



Un cerveau alerte - Réponses (p. 25)

1- La feuille pliée.

Rép.: D

2-Noms prédestinés:

a- Anna Conda b- Marc Hetting c- Jacinthe Nitouche d- Luc Harne
e- Jean Grange f- Marthe Innick g- Debbie Goudy h- Théo Jasmin
i- Bob Slay j- Daisy Dratté

Le social du samedi soir

Remerciements

Je désire remercier toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, qui ont participées au « Social du samedi soir » ! Ce fut très apprécié, avec une moyenne de vingt-deux (22) personnes par soir. Merci à ceux et celles qui m'ont aidé à monter la salle à tous les soirs et merci à toutes les personnes qui m'ont aidé à ranger à tous les soirs. Merci à la municipalité pour la salle et le permis de réunion. Avec une participation comme celle-ci le « Social du samedi soir » sera de retour l'an prochain...

Dominick Dubé

QUOI DE NEUF AU BISTREAU D'ÉRABLE ?

CAFÉ-RELAIS MOTONEIGE
Janvier-février
Vendredi, samedi et dimanche 9-16h

REPAS DE CABANE À SUCRE
Du 17 février au 28 avril
Sur réservation uniquement

BOUTIQUE
Du mercredi au dimanche
10-16h

TIRE SUR LA NEIGE
VISITES GUIDÉES
Inclus avec le repas de cabane
Autres horaires sur réservation

51, 6e rang ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard
418-223-3832
bistreauderable.com



Le Bistreau d'érable

À vos côtés



INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des **résultats** et des **réalisations** de votre caisse.



9 avril 2024



19 h 30



Le lien pour assister à
l'assemblée est disponible
au [desjardins.com/
caisse-mrc-montmagny](https://desjardins.com/caisse-mrc-montmagny)



**Votez en ligne
jusqu'au 13 avril 2024**

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- le site Web de la Caisse ;
- desjardins.com ;
- AccèsD.

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la Caisse.

C'est un rendez-vous !

* Certaines conditions s'appliquent.



Desjardins^{MD}
Caisse de la MRC de Montmagny



Capsule SQ

RISQUES ASSOCIÉS AUX MÉDIAS SOCIAUX

Les médias sociaux ne sont pas problématiques en soi. La plupart du temps, ils s'avèrent même bénéfiques pour s'informer, créer, socialiser, communiquer, se divertir, etc. Les risques dépendent de l'utilisation qui en est faite, de la vulnérabilité des personnes qui les utilisent et des contacts de celles-ci avec des gens malintentionnés. Il est donc important de se sensibiliser aux risques associés à l'utilisation d'Internet et à la cybercriminalité et de connaître les mesures de prévention à adopter pour se protéger.

Principaux risques pour l'ensemble des médias sociaux

- Le partage d'informations personnelles;
- L'exposition à du contenu inapproprié;
- La cyberintimidation;
- La communication avec des inconnus malintentionnés.

Conseils de prévention - Données personnelles

- Limitez autant que possible la divulgation de vos renseignements personnels.
- Faites preuve de prudence dans la diffusion et dans le partage d'images et de vidéos.
- Favorisez l'utilisation d'un pseudonyme neutre.
- Lors de la création d'un compte d'utilisateur, optez pour un mot de passe robuste, composé de nombreux caractères diversifiés, y compris des caractères spéciaux, et variez les mots de passe d'une plateforme à l'autre.
- Vérifiez souvent vos paramètres de confidentialité dans les médias sociaux.
- Lors de l'installation d'applications, n'autorisez l'accès à vos informations personnelles qu'à celles en lesquelles vous avez confiance.

Interagir en toute sûreté

- Privilégiez un lieu public pour rencontrer une personne dont vous aurez fait la connaissance sur Internet et informez toujours une personne de confiance des détails entourant votre rencontre, tels que le lieu et l'heure de la rencontre, ainsi que l'identité de la personne avec qui vous avez rendez-vous.

Cyberintimidation

- Lors d'un acte de cyberintimidation, évitez de répliquer; quittez immédiatement l'espace virtuel. Conservez les messages offensants reçus, car ils pourront servir de preuve.
- Signalez au service de police les individus mal intentionnés qui utilisent des défis en ligne pour harceler, intimider et menacer, et qui mettent à risque la sécurité des jeunes.

Ressources

- Aidezmoisvp.ca
- Guide – Mission : parents informés
- Pensezcybersecurite



Me Mélyssa Talbot Blais

Le droit de passage

En principe, il est interdit de circuler sur le fonds d'autrui sans son autorisation. Toutefois, dans certaines circonstances, la loi oblige le propriétaire d'un immeuble à fournir le passage nécessaire à un voisin dont le terrain est enclavé. C'est ce qu'on appelle le droit de passage.

L'enclave :

Le droit de passage en cas d'enclave est prévu par la loi. Cela signifie qu'il n'a pas à être prévu dans un acte écrit afin d'être valable.

La première condition à respecter afin qu'un droit de passage puisse être accordé en faveur d'un immeuble est la situation d'enclave de cet immeuble. Qu'est-ce que l'enclave ?

Un terrain est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique, c'est ce qu'on appelle *l'enclave physique*. Un terrain sera également considéré comme enclavé, même s'il bénéficie d'une issue sur la voie publique, si cette dernière est insuffisante, difficile ou impraticable. Il s'agit de *l'enclave économique*, car les frais requis afin de rendre l'issue praticable seraient beaucoup trop importants.

La nécessité :

La seconde condition afin qu'un droit de passage soit accordé est la nécessité du passage pour l'utilisation ou l'exploitation du fonds enclavé.

Le droit de passage sera accordé si le passage permet d'accéder à une résidence, à un lieu de villégiature, à un terrain où est exploitée une entreprise ou encore s'il rend possible l'exploitation des forêts par exemple.

Le droit de passage s'exercera alors contre le voisin à qui le passage peut être le plus naturellement et logiquement réclamé.

Toutefois, différents éléments doivent être pris en considération afin de fixer l'endroit où sera effectué le passage : l'état des lieux, la structure du terrain, la nature de l'exploitation et les inconvénients que le passage occasionne au fonds qui le subit.

De plus, si un passage existe et est utilisé depuis de nombreuses années, il sera alors difficile de demander à ce que le passage soit déplacé.

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir plus d'information sur les conditions entourant l'exercice d'un droit de passage.

Réflexion...

La parole du Seigneur demeure éternellement.

1 Pierre 1. 25

En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous : c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.

1 Jean 4. 9

La Bible dit vrai

La Bible est parfois considérée comme un ensemble de mythes, un livre comportant des erreurs historiques, un recueil de fables à l'origine douteuse, présentant au mieux un certain intérêt moral et culturel.

Mais ceux qui prennent le temps de la lire sérieusement découvrent tout autre chose, et notamment que des centaines de prophéties bibliques se sont accomplies, d'une manière précise et méticuleuse, souvent bien longtemps après la disparition de leur auteur. Celles qui concernent en particulier la venue de Jésus Christ comme Messie, sa vie, sa mort et sa résurrection sont stupéfiantes de précision, jusque dans les détails (lisez par exemple le chapitre 53 du prophète Ésaïe).

C'est également le cas pour celles qui annoncent des faits historiques incontestables, comme par exemple la destruction de Jérusalem en l'an 70 par les armées romaines. Ainsi, ni les prédictions de ceux qui se proclament voyants ou médiums, ni celles de livres, même religieux, écrits par les hommes, ne revêtent cette fiabilité et cette précision. Seule la Bible met en évidence les preuves irréfutables des prophéties qu'elle annonce. Pourquoi ? Parce que Dieu en est l'auteur. "Dieu n'est pas un homme, pour mentir... : aura-t-il dit, et ne fera-t-il pas ? aura-t-il parlé, et ne l'accomplira-t-il pas ?" (Nombres 23. 19)

Par-dessus tout, la Bible est la révélation de Dieu, et elle est notre trésor. Elle nous parle de l'immense amour de Dieu le Créateur qui s'est révélé à nous en envoyant son Fils Jésus Christ. Jésus est lui-même le Verbe, la Parole de Dieu incarnée.



Église Chrétienne Évangélique

Adresse : 130, Route 204, Saint-Just

Téléphone : (418) 244-3010

Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740

Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601

Site Web: <http://www.eglisechretiennestjust.net>

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.

SAINTE-LUCIE

janvier '24

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	R4	5	6
7	8	D9	10	11	12	13
14	15	16	17	R18	19	20
21	22	D23	24	25	26	27
28	29	30	31			

février '24

D	L	M	M	J	V	S
4	5	D6	7	R1	2	3
11	12	13	14	R15	16	17
18	19	D20	21	22	23	24
25	26	27	28	R29		

mars '24

D	L	M	M	J	V	S
3	4	D5	6	7	8	9
10	11	12	13	R14	15	16
17	18	D19	20	21	22	23
24	25	26	27	R28	29	30
31						

avril '24

D	L	M	M	J	V	S
	1	D2	3	4	5	6
7	8	9	10	R11	12	13
14	15	D16	17	18	19	20
21	22	23	24	R25	26	27
28	29	D30				

mai '24

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	R9	10	11
12	13	D14	15	16	17	18
19	20	21	22	R23	24	25
26	27	D28	29	30	P31	

juin '24

D	L	M	M	J	V	S
2		M3	4	5	R6	7
9	10	D11	12	13	14	15
16	17	18	19	R20	21	22
23	24	D25	26	27	28	29
30						

juillet '24

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	R4	5	6
7	8	D9	10	11	12	13
14	15	16	17	R18	19	20
21	22	D23	24	25	26	27
28	29	30	31			

août '24

D	L	M	M	J	V	S
4	5	D6	7	R1	2	3
11	12	13	14	R15	16	17
18	19	D20	21	22	23	24
25	26	27	28	R29	30	31

septembre '24

D	L	M	M	J	V	S
1	2	D3	4	5	6	7
8	9	10	11	R12	13	14
15	16	D17	18	19	20	21
22	23	24	25	R26	27	28
29	30					

octobre '24

D	L	M	M	J	V	S
		D1	2	3	4	5
6	7	8	9	R10	11	12
13	14	D15	M16	17	18	19
20	21	22	23	R24	25	26
27	28	D29	30	31		

novembre '24

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	R7	8	9
10	11	D12	13	14	15	16
17	18	19	20	R21	22	23
24	25	D26	27	28	29	30

décembre '24

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	R5	6	7
8	9	D10	11	12	13	14
15	16	17	18	R19	20	21
22	23	D24	25	26	27	28
29	30	31				

P COLLECTE DE PNEUS: Prendre note que ce n'est qu'une semaine avant qu'on peut apporter les pneus, pas plus et pas avant sous peine d'ôter le service

D COLLECTE DE DÉCHETS

R COLLECTE DE RÉCUPÉRATION

M COLLECTE DE MONSTRES 3 JUN ET 16 OCTOBRE

AVRIL 2024

<i>Dim</i>	<i>Lun</i>	<i>Mar</i>	<i>Mer</i>	<i>Jeu</i>	<i>Ven</i>	<i>Sam</i>
Bacs vert et bleu : Au chemin le soir de la date indiquée pour cueillette le lendemain. Les roues vers la maison.	1 ☾ Bac vert	2 <i>FRIPERIE</i> 12h30 à 13h30 <i>DANSE DEB.</i> 18h00 <i>DANSE INTER.</i> 19h30 <i>REUNION</i> 19h30 Conseil municipal	3 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30	4 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 13h à 14h <i>JOUJOUTHEQUE</i> 18h30 à 20h École, local R-33	5 <i>ÂGE D'OR</i> 18h30 Charlemagne	6
7 <i>MESSE</i> 10h30 à Lac-Frontière Église (Ôtel)	8 ● BUREAU MUNI. Fermé	9 <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>DANSE DEB.</i> 18h00 <i>DANSE INTER.</i> 19h30	10 Bac bleu <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>BIBLIOTHEQUE</i> 18h30 à 19h30	11 <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>BIBLIOTHEQUE</i> 13h à 14h	12 <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>ÂGE D'OR</i> 18h30 Charlemagne	13
14 <i>MESSE</i> 10h30 à Sainte-Lucie Église <i>BIBLIOTHEQUE</i> 18h30 à 19h30	15 ☽ Bac vert	16 <i>FRIPERIE</i> 12h30 à 13h30 <i>DANSE DEB.</i> 18h00 <i>DANSE INTER.</i> 19h30	17 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30	18 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 13h à 14h	19 <i>ÂGE D'OR</i> 18h30 Charlemagne	20
21 <i>MESSE</i> 10h30 à Saint-Just Église	22	23 ○ <i>DANSE DEB.</i> 18h00 <i>DANSE INTER.</i> 19h30	24 Bac bleu <i>BIBLIOTHEQUE</i> 18h30 à 19h30	25 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 13h à 14h	26 <i>ÂGE D'OR</i> 18h30 Charlemagne	27
28 <i>MESSE</i> 10h30 à Saint-Fabien Église	29 Bac vert	30 <i>FRIPERIE</i> 12h30 à 13h30 <i>DANSE DEB.</i> 18h00 <i>DANSE INTER.</i> 19h30			● Nouvelle lune ☽ Premier quartier ○ Pleine lune ☾ Dernier quartier	SALLE COND. PHYSIQUE sur demande au 223-3122 ou 223-3305.

Vous désirez faire paraître un événement au calendrier : 223-3305 ou m-enfin@sogetel.net avant le 15 du mois...